

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Molenbeek Vivre Ensemble**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue du Comte de Flandre N° : 15 Boîte :
Code postal : 1080 Commune : Molenbeek-Saint-Jean
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.move.brussels
Adresse e-mail : info@move.brussels

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.10, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

HAOUARI Abdelkarim

Trésorier
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

PYRSEN Arnaud

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

VAN MERRIS Didier-Charles

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

EL BARNOUSSI Fadoua

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

BREDA Frédéric

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

ZIBOUH Hamza

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

RAHALI Hassan

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

CHEHADE Mohamad

Administration
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

MALFROID Natalis

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

EL AKROUCH Nouhailia

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

DIALLO Oumar

Président du Conseil d'Administration
Rue du Comte de Flandre 15 1080
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

BONOMO Paola

Secrétaire
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

RUPIO Pédro

Vice-président du Conseil d'Administration
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

BEN SALAH Rachid

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

TALBI Rayane

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

AKKI Yassine

Administrateur
Rue du Comte de Flandre 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
BELGIQUE

INNEGRAEVE Peter (A01283)

0451420182
Deinsteeweg 199
9770 Kruisem
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>496.418</u>	<u>538.014</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	12.503	12.629
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	480.676	522.146
Terrains et constructions		22	384.699	415.898
Installations, machines et outillage		23	12.124	15.022
Mobilier et matériel roulant		24	65.615	65.995
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	18.238	25.231
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	3.239	3.239
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.239	3.239
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.239	3.239

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2.413.645</u>	<u>2.998.499</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.590.817	2.512.931
Créances commerciales		40	20.672	10.043
Autres créances		41	1.570.145	2.502.888
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	398.121	180.715
Comptes de régularisation	6.6	490/1	424.707	304.853
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.910.063	3.536.513

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	-43.413	165.996
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-363.960	-183.766
Subsides en capital		15	320.547	349.762
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	73.570	101.349
Provisions pour risques et charges		160/5	73.570	101.349
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	21.107	23.607
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	52.463	77.742
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	2.879.906	3.269.168
Dettes à plus d'un an	6.8	17	27.657	31.909
Dettes financières		170/4	3.584	7.836
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	3.584	7.836
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	24.073	24.073
Dettes à un an au plus		42/48	2.278.695	2.103.166
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		4.811
Dettes financières		43	429.708	417.064
Etablissements de crédit		430/8	429.708	417.064
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	88.564	132.979
Fournisseurs		440/4	88.564	132.979
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	1.215.012	1.149.994
Impôts		450/3	126.185	124.592
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.088.827	1.025.402
Autres dettes		48	545.411	398.318
Comptes de régularisation	6.8	492/3	573.554	1.134.093
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.910.063	3.536.513

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	8.250.090	8.475.857
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	8.033.966	8.297.488
Autres produits d'exploitation		74	213.684	170.948
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	2.440	7.421
Coût des ventes et des prestations		60/66A	8.411.876	8.343.874
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	1.256.590	1.352.217
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	6.901.935	6.840.525
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	82.452	82.518
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	-27.779	1.719
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	93.722	46.605
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	104.956	20.290
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-161.786	131.983

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		4
Produits financiers récurrents		75		4
Produits des immobilisations financières		750		4
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	18.408	16.249
Charges financières récurrentes	6.10	65	18.408	16.249
Charges des dettes		650	16.143	13.371
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.265	2.878
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-180.194	115.738
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-180.194	115.738
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-180.194	115.738

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-363.960	-183.766
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-180.194	115.738
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-183.766	-299.504
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-363.960	-183.766

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	41.948
8022	6.300	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	48.248	
8122P	XXXXXXXXXX	29.319
8072	6.426	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	35.745	
211	<u>12.503</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	1.313.511
8161	2.500	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	1.316.011	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	897.613
8271	33.699	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	931.312	
(22)	<u>384.699</u>	
22/91	384.699	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	82.901

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162	1.884
------	-------

Cessions et désaffectations

8172	709
------	-----

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8182	
--------------	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192	84.076
------	--------

Plus-values au terme de l'exercice

8252P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8212	
------	--

Acquises de tiers

8222	
------	--

Annulées

8232	
------	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8242	
--------------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8252	
------	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P	XXXXXXXXXX	67.879
-------	------------	--------

Mutations de l'exercice

Actés

8272	4.782
------	-------

Repris

8282	
------	--

Acquis de tiers

8292	
------	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302	709
------	-----

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8312	
--------------	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322	71.952
------	--------

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(23)	<u>12.124</u>
------	---------------

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

231	12.124
-----	--------

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	356.170
8163	30.172	
8173	13.299	
(+)/(-) 8183		
8193	373.043	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	290.175
8273	30.552	
8283		
8293		
8303	13.299	
(+)/(-) 8313		
8323	307.428	
(24)	<u>65.615</u>	
241	65.615	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	98.595
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	98.595	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	73.364
8275	6.993	
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	80.357	
(26)	18.238	
261	18.238	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectations

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
285/8P	XXXXXXXXXX	<u>3.239</u>
8583		
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>3.239</u>	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- Frais et charges à reporter
- Subsides et produits acquis

Exercice
92.509
332.197

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Provision pour charges de personnel

Exercice
52.463

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	3.584
8812	
8822	
8832	
8842	3.584
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	3.584
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	24.073
8913	24.073

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
9072	
9073	126.184
450	
9076	
9077	1.088.827

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
Subsides et produits à reporter

Exercice
7.436
566.119

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>2.440</u>	<u>7.421</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	2.440	7.421
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	2.440	7.421
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>104.956</u>	<u>20.290</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	104.956	20.290
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		826
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	104.956	19.464
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	797.846	808.389
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	71.461
91621	137.000
91631	137.000
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	9.225
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	100	64	36
Temps partiel	1002	29	8	21
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	119	68	51
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	129.358	86.282	43.076
Temps partiel	1012	24.086	7.779	16.307
Total	1013	153.444	94.061	59.383
Frais de personnel				
Temps plein	1021	5.659.587	3.735.327	1.924.260
Temps partiel	1022	1.242.348	343.717	898.631
Total	1023	6.901.935	4.079.044	2.822.891
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	120	71	49
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	163.406	102.103	61.303
Frais de personnel	1023	6.840.525	4.136.945	2.703.580
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	98	31	119
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	86	22	103,8
Contrat à durée déterminée	111	8	3	10,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	4	6	5
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	64	7	67,6
de niveau primaire	1200	5		5
de niveau secondaire	1201	43	1	43,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	11	2	12,6
de niveau universitaire	1203	5	4	6,6
Femmes	121	34	24	51,4
de niveau primaire	1210	3	2	4,2
de niveau secondaire	1211	9	4	11,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	14	7	19,5
de niveau universitaire	1213	8	11	16,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	6		6
Employés	134	86	30	106,2
Ouvriers	132	6	1	6,8
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		9
Nombre d'heures effectivement prestées	151		16.678
Frais pour l'association ou la fondation	152		50.056

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7	6	10,1
210	1		1
211	2		2
212			
213	4	6	7,1

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	4	2,9
310		1	0,5
311	1	1	1,4
312			
313		2	1
340		1	0,5
341			
342			
343	1	3	2,4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	43	5811	35
5802	872	5812	1.074
5803	25.126	5813	34.524
58031	25.126	58131	34.524
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de l'Asbl Molenbeek Vivre Ensemble

BE 0449.487.409

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations. Les règles propres à l'Asbl sont fixées comme suit :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les durées d'amortissement suivantes :

Brevets et licences	5 ans
Constructions	33 ans
Installations	5 et 10 ans
Outillage	5 ans
Matériel d'animation	5 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel et mobilier en leasing	5 ans
Matériel d'occasion	2 ans
Aménagements locaux mis à disposition	10 ans
Aménagements immeubles loués	9 ans

Conformément à la nouvelle réglementation, toutes les immobilisations acquises à partir de l'année 2020 sont amorties au prorata-temporis à compter du premier jour du mois de leur acquisition.

2. Subsidés

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des dépenses réalisées au regard de chaque subside octroyé à l'Asbl, de telle sorte que la prise en résultat des différents subsides sera conditionnée par les montants qui devront éventuellement être reportés à l'exercice suivant ou être rétrocédés lorsque le dossier financier sera clôturé par le pouvoir subsidiant en question lors d'un exercice ultérieur.

3. Créances

Les créances de l'Asbl sont valorisées à leur valeur nominale.

Lorsque la récupération d'une créance est en tout ou en partie compromise sérieusement, elle sera considérée douteuse et une réduction de valeur sera actée.

4. Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques et de nouvelles provisions sont constituées si cela est justifié. Les provisions constituées antérieurement sont examinées et actualisées.

5. Fonds affectés

Des fonds affectés peuvent être constitués à partir du résultat positif à affecter et auxquels l'Asbl souhaitera assigner un objectif spécifique, à savoir, couvrir des risques ou des projets. Les montants à affecter seront évalués au cas par cas, selon les risques ou les projets en question.

Fonds propres négatifs

A la suite de la perte de 2024 qui s'élève à 180.193,67 €, les fonds propres de l'Asbl sont devenus négatifs au 31 décembre 2024 d'un montant de 43.412,63 €.

Face à cette situation, le Conseil d'Administration demande l'accord de l'Assemblée Générale pour élaborer un plan de mesures de redressement permettant à l'Asbl d'assurer la continuité de ses activités au-delà de l'exercice 2025. Ce plan qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale devra être réalisé pour octobre 2025 au plus tard. Compte tenu de ceci ainsi que de la vente projetée du bâtiment expliquée au point 1.2 du Rapport de Gestion, les règles d'évaluation sur base desquelles sont valorisés les différents éléments du bilan ont été maintenues inchangées.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

1. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

L'exercice se clôture par une perte de 180.193,67 €. L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1.1 Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 2.910.063,93 € par rapport à 3.536.513,24 € l'année précédente. Cette variation s'explique en très grande partie par la diminution du poste « Subsidés à recevoir » suite notamment aux règlements reçus de l'AMIF pour solder l'ancienne programmation et payer l'acompte 2024 de la nouvelle programmation.

PASSIF :

Le total du passif s'élève à 2.910.063,93 € par rapport à 3.536.513,24 € l'année précédente. Cette diminution provient essentiellement de celle du poste « Subsidés à reporter » comme conséquence naturelle de l'avancement dans le temps de la programmation 2021-2025 de l'AMIF. L'avance de trésorerie reçue de l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean a augmenté de 100.000 € par rapport à l'année précédente.

1.2 Au compte de résultats :

Les produits s'élèvent à 8.250.090,26 € contre 8.475.861,96 € l'année précédente, soit une diminution de 2,7 %. Plusieurs subventions ont baissé par rapport à 2023, parmi lesquelles la Cohésion Sociale ainsi que la part allouée à l'Asbl pour le FIPI. Les recettes comprennent également la subvention complémentaire reçue de l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean en apurement du mali cumulé de l'Asbl fin 2023. Ce dernier s'élevait à 183.766,27 € alors qu'il était de 299.504,66 € fin 2022.

Les charges s'élèvent à 8.430.283,93 € contre 8.360.123,57 € l'année précédente, soit une augmentation de 0,8%. Des efforts importants ont été déployés pour contenir les dépenses à tous les niveaux. Dans la mesure où les frais de personnel représentent plus de 80% des charges de l'Asbl, l'application automatique des indexations aurait été entraîné une pression

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

bien plus importante sur les charges de l'Asbl si d'importantes économies n'avaient pu être réalisées. A noter également qu'en 2023, l'Asbl avait bénéficié d'une aide exceptionnelle à la compétitivité de 46.750,91€ de l'ONSS, aide par nature non récurrente. Enfin, l'exercice 2024 a été impacté négativement par un ajustement de 53.273 € relatif au recalcul de la subvention AMIF de 2023 suite aux nouvelles règles de la programmation actuelle. Comme en 2023, les frais de personnel incluent le surcoût lié au recrutement en CDD de techniciens de surface afin de palier à l'insuffisance de candidats art 60. Ce surcoût s'élève à 154.694,79 €.

Le résultat est une perte de 180.193,67€ contre un résultat positif de 115.738,39 € l'année précédente.

Pour rappel, le budget de 2024 avait été équilibré grâce à la vente escomptée d'un bâtiment appartenant à l'Asbl et faisant l'objet d'un bail emphytéotique en faveur du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Les formalités juridiques en vue de la résiliation de ce bail ont été effectuées courant 2024 mais des problématiques inattendues découlant de l'occupation du bâtiment ont retardé sa mise en vente. Contrairement à ce qui était prévu au budget, cette opération n'a donc pu se réaliser en 2024, exerçant une pression supplémentaire sur le résultat de l'année.

1.3 Divers

Les règles d'évaluation des différents postes n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente.

1.4 Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

L'Asbl continue à être confrontée à un problème d'équilibre financier. Depuis plusieurs années, elle doit faire face à des frais de personnel supplémentaires liés à la problématique du recrutement en CDD de techniciens de surface pour suppléer au manque de candidats art 60. A cela s'ajoute une inadéquation entre la hausse des subventions qui lui sont octroyées et celle de la masse salariale qui subit les indexations salariales et en particulier celles de 2022 sur lesquelles sont venues s'ajouter entre temps celles de 2023 et 2024.

2. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A la suite de la perte de 2024, les fonds propres de l'Asbl sont devenus négatifs. Cet événement est commenté au point 6 de ce rapport.

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

Les éléments suivants auront une influence à long terme sur le développement de l'Asbl :

- L'obtention d'un ajustement à la hausse de certaines subventions perçues afin de palier à la hausse des dépenses découlant de l'indexation des salaires depuis 2022
- La poursuite et l'accentuation des efforts déployés en 2023 et 2024 afin de contenir les dépenses à tous les niveaux
- Une résolution toujours attendue de la problématique liée aux techniciens de surface art 60

Pour l'exercice 2025, la vente du bâtiment expliquée au point 1.2 ci-dessus devrait permettre à l'Asbl d'assurer provisoirement un équilibre financier. Cet équilibre sera par nature provisoire étant donné le caractère non-récurrent de l'opération projetée, d'où ce qui est expliqué au point 6 de ce rapport.

4. Indication en matière de frais de recherches et développement

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

5. Indications relatives à l'existence de succursales

L'association ne possède pas de succursale.

6. Fonds propres négatifs

A la suite de la perte de 2024, les fonds propres de l'Asbl sont devenus négatifs au 31 décembre 2024 d'un montant de 43.412,63 €.

Face à cette situation, le Conseil d'Administration demande l'accord de l'Assemblée Générale pour élaborer un plan de mesures de redressement permettant à l'Asbl d'assurer la continuité de ses activités au-delà de l'exercice 2025. Ce plan qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale devra être réalisé pour octobre 2025 au plus tard. Compte tenu de ceci ainsi que de la vente projetée du bâtiment expliquée au point 1.2 ci-dessus, les règles

Molenbeek Vivre Ensemble ASBL
R.P.M. Bruxelles
N° d'entreprise BE 0449487409
Rue du Comte de Flandre n° 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean

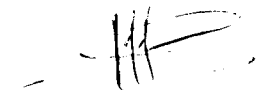
d'évaluation sur base desquelles sont valorisés les différents éléments du bilan ont été maintenues inchangées.

7. Utilisation d'instruments financiers (si applicable)

L'association n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice clôturé.

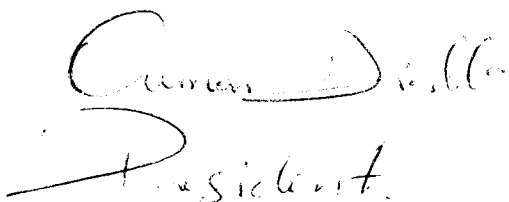
8. Conflits d'intérêts

Non applicable



Fait à Molenbeek-Saint-Jean, le 27/05/2025

Pour l'organe d'administration,



Président.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASBL MOLENBEEK
VIVRE ENSEMBLE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'ASBL Molenbeek Vivre Ensemble (l' « Association »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres le 30 juin 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.910.063,93 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 180.193,67 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-ASBL 6.18 point 5 des comptes annuels mentionnant que l'Association a subi une perte nette de 180.193,67 € lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et qu'à cette date, les dettes augmentées des provisions pour risques et charges de la société excédaient le total des actifs à concurrence de 43.412,63 €. Comme indiqué à l'annexe C-ASBL 6.18, ces événements et ces conditions révèlent, ainsi que les autres points expliqués dans l'annexe C-ASBL 6.18, l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute quant à la capacité de l'Association à poursuivre ses activités.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport de commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport d'activités

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si les autres informations contenues dans le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport d'activités comportent une anomalie significative, à savoir une discordance significative par rapport aux comptes annuels ou une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, ou du Code des sociétés et des associations.

Kruisem, le 10 juin 2025



Peter Innegraeve

Commissaire
Réviseur d'entreprises